



probleme de voisinage , escroquerie

Par **jack19**, le **04/04/2023** à **12:11**

Bonjour,

J'ai 90 ans et je suis victime pour la 2ème fois de l'escroquerie de mes voisins, gens du voyage.

- il y a un an , mon voisin m'a demandé la somme de 3000 € pour construire un mur de séparation entre nos deux terrains. Ce mur mesure 30m. Prix exorbitant ! Je pense ainsi avoir payé les quatre côtés pour délimiter ,non pas notre mitoyenneté, mais son terrain entier, !

- il y a 15 jours, ce même voisin m' a réclamé un chèque de 1000€ en acompte de la construction d'un bassin dans mon jardin dont je n'ai que faire. Il m'a demandé de ne pas inscrire d'ordre sur le chèque, qu'il le remplirait chez lui...

Depuis, mon chèque a été encaissé et pour connaître le nom du créancier, la banque m'a réclamé 40€.

Cet homme rentre chez moi quand il veut , comme dans un moulin.

Je ne trouve pas la force de lui dire non.

Je suis allé faire un signalement oral à la gendarmerie ce matin. le gendarme doit passer lui poser quelques questions, mais m'a averti que cela resterait sans suite, même si je déposais plainte..

Que faire pour cesser d'être victime?

En vous remerciant,

Bien à vous.

Par **Lag0**, le **04/04/2023** à **13:30**

[quote]

Je ne trouve pas la force de lui dire non.

Que faire pour cesser d'être victime?

[/quote]

Bonjour,

Vous donnez la réponse à la question, il faut apprendre à dire non !

Par **nihilscio**, le **04/04/2023** à **14:57**

Bonjour,

Faites-vous assister par un proche ou par un service social. Dans une grande commune il y a un service social, dans une petite, le maire et les adjoints peuvent agir en personne.

Par **L'Angelier**, le **05/04/2023** à **14:47**

Bonjour,

Je suis de même avis que [NIHILSCIO](#), le mieux serait de vous faire assister par un service social.